

INSCRIPTION COURS PUBLICS

2020 - 2021

INSCRIPTION RÉINSCRIPTION

NOM/Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

E-mail (en majuscules) :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

COURS SOUHAITÉ(S)* :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Histoire de l'art (lundi) - tarif 2 | <input type="checkbox"/> Peinture acrylique (lundi) - tarif 3 |
| <input type="checkbox"/> Photographie argentique noir et blanc (lundi) - tarif 2 | <input type="checkbox"/> Reliure (lundi) - tarif 2 |
| <input type="checkbox"/> Croquis (mardi) - tarif 4 | <input type="checkbox"/> Infographie 2D (mardi) - tarif 2 |
| <input type="checkbox"/> Éco-design (mardi) - tarif 2 | <input type="checkbox"/> Infographie 3D (mercredi) - tarif 2 |
| <input type="checkbox"/> Perspective (jeudi) - tarif 2 | <input type="checkbox"/> Initiation à la gravure (jeudi) - tarif 2 |

* En raison de la crise sanitaire actuelle, TALM-Le Mans a réduit les effectifs de ses cours afin d'assurer leur déroulement dans les conditions sanitaires maximales.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions règlementaires des cours publics de l'ESAD TALM - Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

- J'accepte de recevoir les informations liées aux ateliers de pratiques amateurs par mail et par sms le cas échéant
- J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans

à _____, le

Signature

DOCUMENTS À FOURNIR AU DOSSIER :

- Si inscription par courrier : une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour l'envoi du reçu
- Une photo d'identité
- Pour les habitants de Le Mans Métropole : un justificatif de domicile
- Un justificatif pour bénéficier du tarif réduit : étudiant.e.s résidant.e.s au Mans (carte étudiante + justificatif de domicile), les demandeur.euse.s d'emploi de 18 à 25 ans, les personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), du FSV (Fonds de solidarité vieillesse) et de l'AAH (Allocation adulte handicapé)
- L'autorisation de droit à l'image
- Le règlement en espèces (uniquement pour les dossiers complétés sur place) ou par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

2020 - 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des programmes des cours publics, l'école supérieure d'art et de design peut être amenée à vous faire participer à la communication pour les cours auxquels vous vous êtes inscrit.e. Cette communication peut faire appel à l'utilisation de la photographie et(ou) de la vidéo. En référence à la loi protégeant la vie privée, l'établissement doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vues.

L'établissement s'engage à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Descriptif

Possibilités d'exploitation : Communication autour des cours publics.

Initiateurs du projet : Directeur de l'ESAD TALM-Le Mans

Natures des images : Photographies, vidéos.

Diffusion des images : Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'EPCC

- Apprès du public dans le cadre du site internet de l'établissement
- Apprès du public dans le cadre d'une réalisation de flyer, dans les journaux et revues.

Je soussigné.e....., autorise l'École Supérieure d'art et de design TALM-Le Mans à me faire apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du projet décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités présentées. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel et d'information que je pourrai trouver dans cette.ces activité.s et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à Le

Signature :

TARIFS COURS DU SOIR

2020 - 2021

Une réduction de 10 % sera appliquée à chaque inscription supplémentaire au sein d'une même famille (individuelle ou d'un autre membre) sur le tarif le moins élevé.

Tarif 2 : valable pour 30 séances annuelles : perspective, infographie 2D, infographie 3D, photographie argentique noir et blanc, histoire de l'art et initiation à la gravure, éco-design et reliure.

// Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures]		
	Année scolaire	
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	248 €	333 €
Tarif réduit*	129 €	166 €

Tarif 3 : valable pour 30 séances annuelles : peinture acrylique.

// Cours hebdomadaires [20 séances de 2 heures avec modèle vivant + 10 séances de cours]		
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	282 €	366 €
Tarif réduit*	162 €	200 €

Tarif 4 : valable pour 30 séances annuelles : croquis.

// Cours hebdomadaires [30 séances de 2 h avec modèle vivant]		
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	322 €	407 €
Tarif réduit*	203 €	241 €

Tarif réduit : Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiant.e.s (sur présentation de la carte), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).*

INFORMATIONS PRATIQUES

Notice à conserver 2020 - 2021

La rentrée :

Tous les cours reprendront la semaine du 12 octobre 2020.

Les vacances universitaires :

- les cours sont maintenus pendant les vacances d'automne : du 19 au 31 octobre 2020 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances de Noël : du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances d'hiver : du 1^{er} mars 2021 au 7 mars 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances de printemps : du 3 mai 2021 au 9 mai 2021.

Les conditions de remboursement :

En cas de désistement, il est possible de faire une demande de remboursement intégrale jusqu'au 26 octobre 2020, uniquement (les cours débutant la semaine du 12 octobre).

Le remboursement sera partiel jusqu'au 9 novembre 2020.

Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Passé le 10 novembre, les demandes de remboursement ne seront recevables que pour les cas suivants :

- changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre un certificat du nouvel employeur) ;
- perte d'emploi (joindre un justificatif de perte d'emploi).

Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, accompagnée d'un RIB, par l'intéressé.e lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans, 28, avenue Rostov-sur-le Don, 72000 Le Mans.

À partir du 1^{er} janvier 2021, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).